



HAL
open science

Adoption par le Parlement espagnol de la loi "d'égalité réelle et effective des personnes trans"

Antoine Bourrel

► **To cite this version:**

Antoine Bourrel. Adoption par le Parlement espagnol de la loi "d'égalité réelle et effective des personnes trans". 2023, pp.10-11. hal-04133807

HAL Id: hal-04133807

<https://univ-pau.hal.science/hal-04133807v1>

Submitted on 20 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Adoption par le Parlement espagnol de la loi « d'égalité réelle et effective des personnes trans »

Entendu comme la possibilité reconnue à une personne de modifier le sexe mentionné sur ses documents d'identité sans autre formalité qu'une simple déclaration publique indiquant la non-conformité avec le sexe assigné à la naissance, le droit à « l'autodétermination de genre » a finalement été consacré en Espagne avec le vote, le 16 février 2023, de la loi « d'égalité réelle et effective des personnes trans ».

Finalement ... Car le texte, porté par la ministre de l'Égalité Irene Montero (*Podemos*) a été âprement discuté et a fait l'objet de longs débats pendant plusieurs mois. Ainsi, le Parti socialiste, divisé sur le sujet, avait-il déposé en octobre 2022 plusieurs amendements tendant à exiger l'accord d'un juge pour les demandes de changement de genre formulées par les jeunes de 14 à 16, avant de renoncer, en décembre, sous la pression de *Podemos*, qui l'accusait de retarder la procédure législative.

Bien qu'adopté à une large majorité par 191 voix pour (Parti socialiste, *Podemos*, partis nationalistes basques et catalan), 60 voix contre (*Vox*) et 91 abstentions (Parti Populaire), le texte est l'objet de critiques notamment d'une partie du mouvement féministe proche du Parti socialiste (Alliance contre l'effacement des femmes) qui craint que des personnes de sexe masculin s'auto-identifiant comme femmes puissent participer à des compétitions sportives féminines ou se faire incarcérer dans des prisons pour femmes. Plus largement, l'Alliance contre l'effacement des femmes reproche à la loi de conduire à « l'effacement juridique du sexe biologique », de rendre « impossible l'application de toute action destinée à corriger la discrimination dont souffrent les femmes dans l'espace public », ou encore « d'inoculer chez les enfants les stéréotypes sexistes ».

Le contraste est saisissant avec les lois « Trans » adoptées sans réelles difficultés par 14 régions autonomes (sur les 17 au total) et aux termes desquelles toute personne est autorisée à changer le nom et le sexe indiqués sur leur carte de santé sans avoir à produire aucun justificatif particulier. Ces lois permettaient également aux enfants de changer leur prénom et de définir, en toute liberté, leur identité de genre à l'école.

Il est vrai cependant que la loi votée par le Parlement espagnol va plus loin que les lois régionales en vigueur en ne se limitant pas à la seule modification des documents de santé. Concrètement, elle permet à toute personne de plus de 16 ans de modifier le sexe porté sur sa carte d'identité et son passeport en se rendant simplement au registre civil pour indiquer son genre et en confirmant cette décision 3 mois plus tard. La loi supprime ainsi l'obligation en vigueur jusque-là, de justifier d'un diagnostic médical certifiant une « dysphorie de genre » et d'un traitement hormonal pendant au moins deux ans. En ce qui concerne les personnes âgées de 14 à 16 ans, l'autorisation des parents est requise, alors qu'une autorisation judiciaire est exigée pour les enfants de 12 à 14 ans. En tout état de cause, le changement d'identité n'est pas irréversible, la loi organisant la possibilité de revenir au genre antérieur librement.

S'inscrivant dans la droite ligne des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé qui a retiré en 2019 la transidentité de la liste des troubles mentaux, le texte permet ainsi à l'Espagne de rejoindre le Danemark, premier pays d'Europe à avoir accordé, en 2014, ce droit de changement aux personnes trans.

On soulignera, enfin, que le texte a pour objet de renforcer les sanctions en cas de discrimination des personnes trans dans l'accès au logement ou à un emploi, de prohiber les thérapies de conversion visant à changer leur identité de genre. Il permet également aux hommes trans ayant conservé leur « capacité de gestation » d'avoir accès aux techniques de reproduction assistée du système national de santé.

=> Dans la marge : *une discussion âpre*

=> Dans la marge : *Un texte ambitieux, une procédure simplifiée*